

L'ESSENTIEL ADMINISTRATIF

Vous avez toute la liberté d'organiser votre camp dans un état de droit.

A toutes celles et ceux que cela rebute, donnons un sens à ce que nous entendons par l'essentiel administratif.

Envisageons cette partie comme notre manière, dans un état de droit, et soucieux de nos règles associatives, de sécuriser nos obligations internationales vis à vis des droits de l'enfant. Approche originale et pourtant bien réelle !

Vous partez en camp, en activité, avec des enfants et/ou des jeunes ?

L'État doit s'assurer que vous respectez l'ensemble de leurs droits (protection, libertés, sécurité...) afin de vous déléguer temporairement cette responsabilité, en qualité d'organisateur.rice. Les EEDF sont un mouvement responsable !

Il vous appartient de démontrer que vous êtes conscients de cet enjeu et prêts à en assumer et garantir cette responsabilité. C'est parti !

↳ L'essentiel administratif en 3 fiches

- JE DÉCLARE auprès de l'État et des EEDF (Fiche 1)
- J'ASSURE les participants et je déclare les événements auprès de l'assureur (Fiche 2)
- JE BUDGETISE un camp au juste prix (Fiche 3)

Un.e responsable ORGANISATEUR.RICE se doit d'être un.e organisateur.rice RESPONSABLE.

